

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 28 février 2022 à 20 h.

SONT PRÉSENTS :

- M. Ghislain Nadeau, maire;
- M. André Masson, conseiller;
- Mme Nadia Caron, conseillère;
- Mme Nathalie Dion, conseillère;
- M. Martin Veilleux, conseiller;
- M. Rémi Roy, conseiller;
- M. Stéphan Roy, conseiller.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

- Mme Manon Lampron, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

L'avis de convocation de la présente séance a été donné, dans les délais requis par M. André Masson conseiller, ainsi que par Mme Nathalie Dion conseillère tel qu'autorisé par la loi (art. 152 C.M.).

Avant de débiter la séance, il est important de souligner que les modalités prévues à l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 concernant la Covid-19 s'appliquent. Ainsi, la municipalité devra publiciser dès que possible le résultat des délibérations des membres du conseil. Celles-ci demeurent enregistrées et publiées sur notre site web.

RÉSOLUTION 2022-02-01

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Masson,

APPUYÉ par la conseillère Nadia Caron,

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil et par visioconférence ce 28 février 2022 à 20 h, soit et est adopté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-02-02

Embauche d'une directrice générale par intérim.

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière est absente pour une période indéterminée ;

ATTENDU QUE l'article 179 du Code municipal stipule que toute municipalité ;

ATTENDU QUE le poste ne peut demeurer vacant le temps de l'absence de la directrice-générale et greffière trésorière ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a analysé toutes les options possibles ;

ATTENDU QUE selon le MAMH il est préférable et plus judicieux pour la municipalité de nommer quelqu'un dans les plus brefs délais ;

ATTENDU QUE madame Manon Lampron a toutes les compétences pour occuper ce poste ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Masson,

APPUYÉ par le conseiller Martin Veilleux,

DE NOMMER madame Manon Lampron, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la municipalité de Trécesson pour la durée de l'absence de la directrice générale et greffière-trésorière.

D'AUTORISER monsieur le maire Ghislain Nadeau à signer les documents nécessaires à son embauche.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-02-03

Acceptation du contrat de service de la firme Daniel Tétreault CPA pour le soutien en comptabilité

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière est absente pour une période indéterminée ;

ATTENDU QU'il y a lieu, pour la saine administration de la municipalité, de s'assurer que les tâches comptables soient effectuées par quelqu'un ayant les compétences nécessaires.

ATTENDU QUE la firme comptable Daniel Tétreault CPA a offert un service de soutien en comptabilité pour la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Masson,

APPUYÉ par le conseiller Rémi Roy,

D'ACCEPTER le contrat de service de la firme Daniel Tétreault CPA qui consiste à effectuer la comptabilité de la municipalité.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-02-04

Levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dion,

APPUYÉ par le conseiller Rémi Roy,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 20 h 14.

GHISLAIN NADEAU, maire

MANON LAMPRON, directrice générale et greffière-trésorière par intérim